

## Fiche d'information des autorités fédérales

Projet minier Troilus – Société Troilus Gold  
Dossier de l'Agence : 83658

Ministère/organisme	Services aux Autochtones Canada (SAC)
Personne-ressource principale	Anik Guertin
Adresse complète	10 Rue Wellington, Gatineau, Quebec, K1A 0H4
Courriel	anik.guertin@sac-isc.gc.ca
Téléphone	613-297-3730
Deuxième personne-ressource	Elizabeth Blanchette: <a href="mailto:elizabeth.blanchette@sac-isc.gc.ca">elizabeth.blanchette@sac-isc.gc.ca</a> Debra Nkusi: <a href="mailto:Debra.nkusi@sac-isc.gc.ca">Debra.nkusi@sac-isc.gc.ca</a> Jean-Olivier Roy: <a href="mailto:Jean-Olivier.Roy@sac-isc.gc.ca">Jean-Olivier.Roy@sac-isc.gc.ca</a> René Damecour: <a href="mailto:rene.damecour2@sac-isc.gc.ca">rene.damecour2@sac-isc.gc.ca</a>

- 
1. Est-il probable que votre ministère ou organisme soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi adoptée par le Parlement et cette attribution.

*SAC ne sera pas tenu d'exercer un pouvoir ou d'accomplir une tâche ou une fonction en rapport avec le projet, car il n'est pas chargé d'approuver ou de délivrer des licences, des permis ou des autorisations pour l'évaluation de grands projets proposés.*

- 
2. Votre ministère ou organisme est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

*SAC a pour mandat de soutenir les Autochtones (Premières nations, Inuit et Métis) dans leurs efforts pour améliorer leur bien-être social, leur santé et leur prospérité économique, pour développer des communautés plus saines et plus durables et pour participer plus pleinement au développement politique, social et économique du Canada.*

*SAC possède également des informations et des connaissances sur les questions autochtones sur les terres fédérales.*

*SAC/La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) possède des connaissances spécialisées concernant les peuples des Premières nations. Les domaines d'expertise comprennent, sans toutefois s'y limiter : la prestation de services de santé, les programmes communautaires de santé et de bien-être, la qualité de l'eau potable dans les réserves des Premières nations et les déterminants sociaux de la santé, comme la santé mentale et les dépendances, la*

*langue, le régime alimentaire, la contamination chimique des aliments traditionnels et la perception de la contamination.*

---

3. Votre ministère ou organisme a-t-il pris en compte le projet, exercé une attribution en vertu de toute loi adoptée par le Parlement relativement au projet ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veillez préciser s'il y a lieu.

NA

---

4. Votre ministère ou organisme a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet? (Par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet.)

Veillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

*À sa connaissance, SAC n'a pas eu de contact ou d'implication préalable avec le promoteur ou d'autres parties en relation avec le projet.*

---

5. Votre ministère ou organisme a-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires non mentionnés ci-dessus?

Veillez préciser s'il y a lieu.

NA

---

6. Du point de vue de la mission et des domaines d'expertise de votre ministère ou organisme, quels sont les enjeux qui devraient être traités dans l'évaluation d'impact du projet, si le comité détermine qu'une évaluation d'impact est requise?

Pour chacun des enjeux soulevés, veuillez fournir un résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions.

*SAC recommande de prendre en considération les impacts sur les droits des Autochtones et de chercher à obtenir le consentement libre et éclairé des communautés concernées. Les consultations et l'engagement avec les communautés concernées des Premières nations, des Inuit et des Métis sont primordiaux pour s'assurer que leurs traditions, leurs valeurs et leurs préoccupations pour leurs terres sont respectées.*

*Tout changement proposé dans le cadre des activités du projet pourrait nuire à l'utilisation et à l'accès aux terres, à la perte des terres traditionnelles et à la capacité de chasser, de pêcher, de cueillir et/ou de piéger, ainsi qu'à la capacité des peuples autochtones de pratiquer leur culture. À ce titre, il convient de prendre en considération*

- *le déplacement de la faune sauvage/la relocalisation de la faune sauvage*
- *l'accès réduit aux aliments traditionnels (ce qui pourrait affecter la sécurité alimentaire)*
- *les changements potentiels de la qualité des sols, des eaux et de l'habitat des poissons (changements de l'environnement aquatique pour les poissons)*
- *des changements dans la santé, les conditions socio-économiques et le bien-être de la communauté (y compris la santé mentale liée au stress) en raison de l'accès réduit aux terres, aux ressources et aux sites d'importance spirituelle et culturelle.*

*Les impacts potentiels du projet proposé doivent être considérés sur une longue période de temps (80-100 ans) et avec une attention particulière accordée aux impacts anticipés de l'avancée du changement climatique sur la sécurité alimentaire et les activités traditionnelles des peuples Autochtones potentiellement affectés par le projet proposé. Il faut également tenir compte du fait que, bien que ce projet ne soit pas situé sur des terres de réserve, celles-ci peuvent subir des effets en*

aval des activités du projet. Les préoccupations communes concernant les impacts sur les communautés indigènes peuvent potentiellement être centrées sur :

- la perte de sécurité alimentaire (aliments traditionnels) ;
  - la perte de terres avec des habitats indigènes et la faune associée ;
  - les impacts sur les sols, les eaux et l'habitat du poisson ;
  - la perte d'habitat pour les oiseaux migrants ;
  - les changements climatiques localisés dus aux émissions potentielles pendant la construction, l'exploitation et le démantèlement ;
  - le bien-être social et la prospérité économique ;
  - les impacts sur les sites sacrés et autres zones culturelles et patrimoniales sensibles ;
  - la gestion adéquate des équipements, matériaux et infrastructures ainsi que la restauration du site après son exploitation ; et
  - les effets cumulatifs dus aux importantes activités de développement pétrolier, gazier, forestier et minier au cours des dernières décennies.
- 

Anik Guertin

Nom de l'intervenant du ministère ou de l'organisme

Gestionnaire d'évaluation de l'impact

Titre de l'intervenant

Le 23 juin 2022

Date